

Procès Verbal du conseil communautaire du 17 juin 2020

25 délégués communautaires présents sur 31.

Absents : Maire de Drosnay – Deux délégués de Saint Remy en Bouzemont – Un délégué de Thiéblemont.

1 pouvoir : Maire d'Orconte à la Présidente.

1) Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment annexe au groupe scolaire François Lemaire

Une opération de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire François Lemaire à Thiéblemont-Farémont est programmée pour un montant prévisionnel de :

1 211 977,90 € dont 278 762,90 € HT en 2020 sur la tranche 1 et 933 215 € HT sur la tranche 2.

Dans la tranche 1, est prévue la désignation d'un architecte pour la création du bâtiment annexe au groupe scolaire pour accueillir les services cantine et périscolaire ainsi que la bibliothèque. C'est pourquoi, une consultation a été réalisée par appel public à la concurrence entre le 17 février et le 16 mars 2020.

Après analyse des offres, le conseil communautaire

décide d'attribuer le marché ayant pour objet la désignation d'un maître d'œuvre pour la création d'un bâtiment annexe au groupe scolaire François Lemaire à l'Entreprise EUDES Architecte, domiciliée 54 rue Pasteur à Châlons en Champagne, pour un montant total de 55 600 €

Monsieur Bouquet demande si des recours ont été demandés par les candidats non retenus.

La présidente explique que les courriers de rejet de candidature ne seront envoyés qu'après envoi de la délibération à la préfecture. Et que normalement l'offre retenue étant la moins-disante, il ne devrait pas y avoir de recours

Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation du groupe scolaire François Lemaire (Thiéblemont- Farémont)

Attribution des lots 1 – 2 et 3 sur les 4 du marché

Le marché pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire François Lemaire se décomposait en 4 lots.

Lot 1 : VRD pour un montant estimé à 113 255,50 € HT

Lot 2 : Menuiserie -serrurerie pour un montant estimé à 10 550 € HT

Lot 3 : Plâtrerie - Plomberie – Carrelage-électricité pour un montant estimé à 31 595 € HT .

Lot 4 : Menuiserie – Charpente pour un montant estimé à 26 000 € HT

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 avril avec une réception des offres pour le 2 juin à 12 heures.

Le lot 4 a été jugé infructueux, aucune offre ayant été remise.

Entreprises retenues par le conseil communautaire :

- Pour le lot 1 (VRD) : l'offre de l'entreprise COLAS, domiciliée à Châlons en Champagne pour un montant de 104 136,51 € HT.
- Pour le lot 2 (menuiserie – serrurerie) l'offre de l'entreprise BRICOL'HOME, domiciliée à Reims pour un montant de 13 101,74 € HT.
- Pour le lot 3 (Agencement intérieur) l'offre de l'entreprise BRICOL'HOME, domiciliée à Reims pour un montant de 33 728,03 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Nouvelle tarification des repas et du service périscolaire de la pause méridienne

Le service rendu aux familles à la pause méridienne : repas et surveillance des enfants sont facturés 3,50 € par enfant et par jour et ceci depuis environ 10 ans.

La commission scolaire a donné un avis favorable à l'amélioration de la qualité des repas notamment par une fréquence plus élevée de produits label rouge et a proposé une augmentation de 0,50 € du tarif de la pause méridienne.

L'accueil périscolaire sur le site de Saint Remy en Bouzemont étant déclaré ACM et bénéficiant donc d'une prestation de la CAF, il convient de proposer deux tarifs distincts :

Pour St Remy : 3 € le repas et 1 € l'accueil périscolaire QF > 800 €

3 € le repas et 0,90 € l'accueil périscolaire QF ≤ 800 €

Pour les deux autres sites : 4 € pour le repas et la surveillance à la pause méridienne.

à compter du 1^{er} septembre 2020.

Délibération adoptée avec deux abstentions : Délégués d'Arrigny et d'Isle sur Marne.

4) Recrutement en CDD à compter du 1^{er} juillet 2020.

Un agent titulaire, assurant l'entretien de locaux au groupe scolaire de St Remy en Bouzemont a donné sa démission il y a quelques mois. Son remplacement a été assuré par le personnel existant. Actuellement, une seule personne assure l'entretien des locaux de l'école auparavant assuré par l'agent titulaire ; il convient donc maintenant de régulariser sa situation par un contrat de travail de 6 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Prime exceptionnelle COVID 19 pour deux agentes d'entretien

Considérant que, conformément au décret 2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que les deux agentes intervenant à la maison pluridisciplinaire de santé ont continué d'assurer son entretien, malgré le risque de contagion élevé ;

Considérant que ces deux agentes ont eu un surcroît de travail pour respecter le protocole mis en place par les praticiens

Le conseil communautaire décide

- de verser à chacune des deux agentes assurant l'entretien de la maison médicale une prime exceptionnelle de 350 € en une fois sur la paie de juillet 2020. Prime exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
- D'autoriser la Présidente à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agente dans le respect de ce qui a été défini ci-dessus ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur De Bouvet demande si les médecins exerçant au sein de la maison de santé participeront à cette prime.

6) convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Châtillon sur Broué

La commune de Châtillon sur Broué envisage des travaux en 2020 sur une route communale menant à Droyes et démarrante rue de l'Etanchée sur une longueur de 200 mètres environ. Le coût total estimé est de 46 820 € dont un montant de 3 680 € situé rue de l'Etanchée en agglomération.

La rue de l'Etanchée fait partie du tableau vert et aussi des voiries communales d'intérêt communautaire.

Les travaux relevant de compétence communautaire sont négligeables et les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département ont été sollicitées par la commune.

C'est pourquoi, afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux, la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la commune de Châtillon sur Broué par convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

La présidente présente aux membres du conseil communautaire l'Etat 1259 précisant la notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Elle précise que cette année, le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation n'est pas soumise au vote des élus.

rappel 2019 : produit voté 1 252 977 € ; produit perçu : 1 251 887 €

Taxes	Taux 2019
Taxe d'Habitation	13,26
Taxe Foncière sur Bâti	10,53
Taxe Foncière sur Non Bâti	12,03
Cotisation Foncière des Entreprises	5,31

Produit attendu en 2020 sans augmentation des taux : 1 270 996 €.

Taux votés par le conseil communautaire à l'unanimité

Taxes	Taux 2019	Variations	Taux 2020
Taxe foncière sur Bâti	10,53	0	10,53
Taxe Foncière sur Non Bâti	12,03	0	12,03
Taxe Foncière des Entreprises	5,31	0	5,31

8) maison pluridisciplinaire de santé : Signature d'un bail professionnel avec le docteur Selly

Le docteur Selly, médecin généraliste diplômée de la faculté de Reims, exerce depuis octobre 2019 à la maison pluridisciplinaire de santé dans un des trois cabinets dédiés aux médecins généralistes. Un bail professionnel pour la location des locaux nus d'une superficie de 37 m² occupés par ce praticien pour un montant de 532 € indexé sur l'ILAT sera signé pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9)Projet de modification simplifiée du PLU de Giffaumont – Champaubert : modalités de mise à disposition du public

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Giffaumont -Champaubert en cours depuis avril 2020 vise à simplifier le règlement littéral au niveau de la zone économique-touristique du lac du Der-Chantecoq :

En permettant l'implantation de bureau liés au commerce nautique en zone UTA ;

En permettant le dépôt de véhicules liés au commerce nautique en zone UTA ;

En faisant évoluer la hauteur maximum en zone UTA ; En simplifiant des règles sur l'aspect extérieur des constructions en zones UTA et AUTB.

Ceci afin de permettre, en outre, la construction d'un « hangar à bateaux » près du port, bâtiment qui s'inscrira harmonieusement dans le paysage.

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, il faut maintenant préciser les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification et de les porter à sa connaissance au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le conseil communautaire décide de mettre, à disposition du public du 17 août au 16 septembre 2020, le projet de modification selon les modalités suivantes :

- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées sera consultable à la mairie de Giffaumont-Champaubert aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera également disponible à la mairie de Giffaumont-Champaubert aux jours et heures habituels d'ouvert

Le public sera informé de cette consultation par avis portant sur les modalités de mise à disposition du public début août.

Les observations du public seront enregistrées et conservées.

A l'issue de la mise à disposition, la présidente en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Monsieur Jean-Pierre Calabrèse, maire de Giffaumont – Champaubert apporte des précisions sur les motifs de cette modification.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

La présidente informe les conseillers que le kinésithérapeute n'ayant pas pu exercer durant plus de deux mois entre mars et mai, il sera proposé lors d'un prochain conseil de l'exonérer des loyers d'avril et mai.

Monsieur Bourgoïn annonce que suite à la dégradation prématurée de la route intercommunale entre Norrois et Luxémont, l'entreprise EUROVIA, assurera les réparations gratuitement fin août-début septembre.

La route des Landes sur la commune de Saint Remy sera refaite partiellement sur des zones dégradées.

Jean-Pierre Calabrèse propose aux communes de rejoindre le collectif d'élus qui dénoncent le projet de construction de la laverie nucléaire.

Des précisions sur ce collectif sont apportées par Laurent Bouquet maire d'Arrigny.

La séance est close à 20h10.